

JORF n°0072 du 26 mars 2011 page
texte n° 17

ARRETE

Arrêté du 16 mars 2011 fixant au titre de l'année 2011 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR: MENH1106294A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 16 mars 2011, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2011 aux concours externes et internes pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 195, ainsi répartis :

- concours externes : 78 ;
- concours internes : 117.

En outre, 27 postes sont offerts aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie, conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

A défaut de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le ou les emplois vacants ne peuvent être pourvus qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 406 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 408 et suivants du même code.

A défaut de candidat qualifié pour exercer les fonctions de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, ou en cas de refus du candidat, les emplois non pourvus dans les conditions définies à l'article L. 406 s'ajoutent aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 412.

► Annexe

A N N E X E
SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE CLASSE SUPÉRIEURE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Répartition académique 2011

ACADÉMIES	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	ANCIENS COMBATTANTS et victimes de la guerre
Administration centrale	4	6	1
Amiens	0	5	1
Besançon	5	0	1

Bordeaux	0	12	3
Créteil	0	25	3
Dijon	8	0	1
Grenoble	9	10	3
Lyon	4	5	1
Martinique	0	3	0
Nancy-Metz	5	0	1
Nantes	10	0	1
Nice	0	5	1
Paris	6	6	1
Poitiers	8	0	1
Reims	0	4	1
Rennes	5	5	1
Rouen	4	4	1
Strasbourg	0	4	1
Toulouse	0	10	1
Versailles	9	12	3
Mayotte	1	1	0
Totaux	78	117	27